

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE

ARRÊTE D.D.A /1/75 n° 2291
du 30 JUIL 1975 portant constitution
de l'Association Foncière de OISELAY

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Annexé à la minute d'un acte reçu par
M Mathilde VICHARD LECHAT notaire à OISELAY
soussigné, le 10/12/75

VU l'article 27 du Code Rural,
VU la loi n° 60 792 du 2 août 1960 et notamment son article 5,
VU la décision prise par la Commission Communale de réorganisation
foncière et de remembrement de la commune de OISELAY,
VU la liste présentée par la Chambre d'Agriculture le 27 juin 1975,
VU le rapport de l'Ingénieur en Chef du GENIE RURAL DES EAUX ET DES
FORÊTS, Directeur Départemental de l'Agriculture à VESCOUL,
SUR la proposition du Secrétaire Général de la Haute Saône :

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1. - Une Association foncière, groupant les propriétaires de parcelles remembrées est constituée dans la commune de OISELAY.

ARTICLE 2. - L'Association Foncière, créée par l'article 1er du présent arrêté, est administrée par un bureau composé ainsi qu'il suit :

Président : M. André VIENNET

Membres titulaires :

- M. le Maire de OISELAY ou un adjoint désigné par lui,
- M. l'Ingénieur en Chef du GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS, Directeur Départemental de l'Agriculture ou son représentant,
- M. Gaston JEANROT
- M. Georges MARION
- M. Pierre PEGARD

Membres suppléants :

- M. René COSTILLE
- M. Jean BILAT

ARTICLE 3. - Les membres de ladite Association sont nommés pour trois ans.

ARTICLE 4. - Le Receveur Municipal de FRETIGNEY est nommé
receveur de l'Association Foncière.

ARTICLE 5.- MM. le Secrétaire Général de la Haute Saône, le Trésorier Payeur Général, l'Ingénieur en Chef du GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS, Directeur Départemental de l'Agriculture à VESOUL et le président de l'Association Foncière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR AMPLIATION
Pour le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
L'ATTACHÉ, CHEF DE LA SECTION

Fait à VESOUL, le 30 JUIL 1975

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général délégué

Gérard LEFEBVRE



J.P. Keusch

J. P. KEUSCH